

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 27 mai 2025 à 19 h au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présentes les personnes suivantes :

Membres du conseil d'administration

Madame Marilyn Allard
Madame Valérie Aubut, présidente
Monsieur Jonathan Bellemare
Monsieur Jérôme Carette
Madame Mélanie Gagnon, vice-présidente
Madame Caroline Girard

Madame Christine Girard
Madame Joanne Landry
Madame Nathalie Lemieux
Madame Cynthia Minier
Madame Tanya Paradis

Sont également présents : monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale, monsieur Jean-François Tadros, directeur général adjoint et responsable des Services éducatifs jeunes, monsieur Olivier Bergeron, directeur du Service des ressources humaines et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

Sont absents : monsieur Pier-Charles Boily, madame Maézie Caouette, monsieur Steeve Larouche et madame Marianne Simard.

Invités : monsieur Dave Corneau, directeur du Service des ressources matérielles.

Mot de bienvenue

Madame Valérie Aubut, présidente, souhaite la bienvenue à tous.

1. CONVOCATION ET QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum et la procédure de convocation ayant été respectée, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

2. ORDRE DU JOUR : ADOPTION

CA250527-01 **Sur proposition de madame Caroline Girard, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.**

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 29 avril 2025

CA250527-02

Sur proposition de madame Cynthia Minier, il est résolu à l'unanimité de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 avril 2025 puisque chaque membre en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter le procès-verbal.

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RÉUNION

Madame Valérie Aubut, présidente, demande si des membres ont des conflits d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Selon l'article 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, il y a un conflit d'intérêts pour les membres du conseil d'administration qui sont membres du personnel du Centre de services scolaire pour les points :

- 8.2 « Structure administrative des emplois de cadre 2025-2026 : adoption »;
- 8.3 « Non-renouvellement du personnel enseignant ».

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, présente son rapport au conseil d'administration en date du 27 mai 2025. Il fait notamment état des dossiers suivants :

- Le suivi du plan d'action du PEVR;
- La préparation budgétaire pour l'exercice 2025-2026 qui s'annonce particulièrement complexe en raison de l'incertitude entourant les règles budgétaires à venir, lesquelles n'ont pas encore été communiquées par le ministère;
- L'adoption des plans d'effectifs du personnel enseignant, de soutien technique, de soutien manuel et les professionnels à la suite des différents travaux de consultation liés à l'organisation de la prochaine année scolaire;
- La tenue de la 4e édition du spectacle « Les Grands Tannants » organisé par l'Escouade (comité qui propose au personnel différentes activités pendant l'année) et par un sous-comité, spectacle qui a eu lieu le 22 mai dernier à la salle Michel-Côté. Près de 600 membres du personnel étaient présents.

7. AGENDA DE CONSENTEMENT (DÉCISIONS OU INFORMATIONS EN BLOC)

Aucun

8. SUJETS NÉCESSITANT DES ÉCHANGES

8.1. Cession d'une parcelle de terrain par Ville d'Alma pour l'école Saint-Julien : nouvelle résolution

Considérant que le Centre de services scolaire désire agrandir et réaménager la cour arrière de l'école St-Julien afin d'augmenter l'espace disponible et l'offre de modules de jeux de la cour d'école;

Considérant que, pour ce faire, le Centre de services scolaire doit faire l'acquisition du lot 6 669 298, adjacent au terrain de l'école, appartenant à Ville d'Alma;

Considérant que le 23 février 2024, aux termes d'une intention du conseil municipal de Ville d'Alma, cette dernière a accepté de céder au Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean ce terrain, situé derrière l'école St-Julien;

Considérant que Ville Alma offre ce terrain au Centre de services scolaire gracieusement, car elle souhaite participer à l'amélioration du service aux élèves;

Considérant que le conseil d'administration a déjà autorisé cette acquisition par la résolution CA240423-05, laquelle sera remplacée par la présente, en raison d'une modification du numéro de lot;

CA250527-03

Sur proposition de madame Caroline Girard, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser l'acquisition du lot 6 669 298, adjacent au terrain de l'école, appartenant à la ville d'Alma, et ce, gracieusement;
- d'autoriser la signature de l'acte d'acquisition par la direction ou la direction adjointe du Service des ressources matérielles et de l'autoriser à signer tout autre écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution;
- que le Centre de services scolaire assume les frais d'arpentage ainsi que les frais de notaire.

8.2. Structure administrative des emplois de cadre 2025-2026 : adoption

Ce sujet a été discuté lors d'une séance de travail tenue avant la séance publique, lors de laquelle les membres ont présenté leurs observations et posé leurs questions. En séance plénière, le sujet a été traité en conformité avec l'article 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, lequel article concerne les conflits d'intérêts des membres du conseil d'administration qui sont membres du personnel du Centre de services scolaire.

Monsieur Jérôme Carette, membre du personnel d'encadrement et madame Joanne Landry, directrice d'établissement, après avoir eu l'occasion de présenter leurs observations, se

retirent de la salle à 19 h 25 pour les délibérations et le vote, et ce, en application de l'article 19 du Règlement. Monsieur Olivier Bergeron, qui participe aux séances du conseil d'administration à titre de membre du personnel d'encadrement, s'est également retiré pour les délibérations et le vote, bien que n'étant pas un membre votant du conseil d'administration.

Considérant qu'il est de la responsabilité du Conseil d'administration d'adopter annuellement une structure administrative;

Considérant que le projet de la structure administrative 2025-2026 pour fin de consultation a été adopté par le conseil d'administration le 29 avril 2025;

Considérant les commentaires reçus des deux associations représentant le personnel cadre;

CA250527-04

Sur proposition de madame Cynthia Minier, sept membres sont en accord et deux membres s'abstiennent (étant des membres du personnel, afin de respecter l'article 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* : Marilyn Allard, et Tanya Paradis). **Les personnes qui s'abstiennent étant réputées se joindre à la majorité, en conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'adopter structure administrative des postes d'administrateurs 2025-2026, tel que déposée.

Madame Joanne Landry, messieurs Jérôme Carette et Olivier Bergeron réintègrent la salle à 19 h 29, après le vote sur ce point.

8.3. Non-renouvellement du personnel enseignant

Pour ce point, madame Tanya Paradis, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retire de la salle à 19 h 30 pour les délibérations et le vote, et ce en application de l'article 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

Considérant l'analyse des besoins et excédents d'effectifs du personnel enseignant faite par le Service des ressources humaines avec l'ensemble des directions d'établissements;

Considérant que les besoins et excédents d'effectifs ont été analysés en fonction des paramètres de l'organisation scolaire 2025-2026, et ce, conformément aux dispositions relatives à la tâche éducative et aux règles de formation de groupes d'élèves;

Considérant que cette démarche de non-renouvellement se fait en application de l'entente locale intervenue entre le Centre de services scolaire et le Syndicat de l'enseignement;

Considérant les informations fournies au Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean;

CA250527-05

Sur proposition de madame Joanne Landry, les dix membres présents sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de ne pas renouveler l'engagement des

enseignantes et enseignants en surplus de personnel dont le nom apparaît en annexe confidentielle pour l'année 2025-2026.

Madame Tanya Paradis réintègre la salle à 19 h 38.

8.4. Calendrier annuel 2025-2026 des séances ordinaires du CA

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire;

Considérant que le conseil d'administration doit, par résolution, fixer la date, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires pour l'année scolaire 2025-2026;

CA250527-06

Sur proposition de madame Joanne Landry, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- que les séances du conseil d'administration pour l'année scolaire 2025-2026 aient lieu à la salle 215 du centre administratif du Centre de services scolaire (à moins d'indication contraire), à 19 heures, aux dates suivantes :
 - 25 août 2025
 - 25 novembre 2025
 - 27 janvier 2026
 - 31 mars 2026
 - 28 avril 2026
 - 26 mai 2026
 - 22 juin 2026

8.5. Reconnaissance d'un programme arts-études du Pavillon Wilbrod-Dufour : renouvellement

Considérant que le Pavillon Wilbrod-Dufour offre un programme de danse depuis près de quinze ans et que la reconnaissance comme programme Arts-études est effective depuis 2015;

Considérant l'impact positif pour les élèves inscrits au programme au niveau académique, social et artistique;

Considérant les avantages de la reconnaissance Arts-études par le ministère l'Éducation du Québec pour les élèves et le Centre de services scolaire.

Considérant que le Pavillon Wilbrod-Dufour désire poursuivre l'offre du programme Arts-études de 2026 à 2031;

CA250527-07

Sur proposition de madame Tanya Paradis, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de renouveler la demande auprès du ministère de

l'Éducation du Québec pour maintenir le programme Arts-Études offert au Pavillon Wilbrod-Dufour.

9. AFFAIRES DIVERSES

9.1. Désignation de membres au conseil d'administration

La question est posée, à savoir si les postes des membres, dont le mandat venait à échéance au 30 juin, ont été pourvus. Seul un poste de membre de la communauté reste vacant.

10. FIN DE LA RÉUNION

10.1. Prochaine réunion

Selon le calendrier des séances 2024-2025, la prochaine réunion publique du conseil d'administration aura lieu le 25 juin 2025.

10.2. Levée de la réunion

CA250527-08

La séance est levée à 19 h 51 sur la proposition de monsieur Jonathan Bellemarre, laquelle est adoptée à l'unanimité.



Valérie Aubut
Présidente du conseil d'administration



Christine Flaherty
Directrice générale adjointe
et secrétaire générale